CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM795 **Valable du 20/03/2025 au 19/03/2030**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 03/01/2000
Forme juridique : SARL

Capital : 300 000

Dénomination sociale : SARL BEAUVIR ALAIN

77 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
35170 BRUZ

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 429409089

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 429 409 089 00019
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 00 19729-

Assurance Responsabilité travaux :
GROUPAMA 05220497

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
GROUPAMA 05220497

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Téléphone : 02 99 52 65 03 **Fax :** 02 99 57 96 69
Portable : 06 78 57 90 25
Responsabilité légale : BEAUVIR ALAIN CO-GÉRANT
BEAUVIR XAVIER CO-GÉRANT / BEAUVIR PHILIPPE CO-GÉRANT

Responsable Technique : BEAUVIR XAVIER

Site internet : http://wwww.beauvir.fr
E-mail : beauvir.sarl@orange.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	13	EFF2B	2 190 032	CA5
Dans l'activité	6	EFF2	36 482	CA1

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification	Ouvrages extérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 06/02/2026	20/03/2025	19/03/2030

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 17/02/2026

Le Président de la commission
Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat
Gérard SÉNIOR

Version 2025